

Note à ...

## Note de synthèse

Lausanne, le 16.12.2021

### Auberge de Sauvabelin – Synthèse de la présentation publique du 06.12.2021

#### 1. Introduction

Cette note de synthèse a pour objectif de retracer le déroulement de la présentation de la réflexion sur le projet de l'Auberge de Sauvabelin qui a eu lieu le 06 décembre 2021 au Grand refuge de Sauvabelin à 17h45 et à laquelle la population a été conviée via un encart média.

Sont présents :

- L'union des sociétés de développement de Lausanne,
- Mouvement pour la défense de Lausanne,
- Pro Natura,
- Brigade de Sauvabelin de Scouts,
- Amis de la tour de Sauvabelin,
- M. Nobs
- M. Rastorfer représentant Mme Mbumba, participante à la consultation populaire de 2017-18.

La présentation s'est déroulée en 3 temps, le rappel des décisions municipales, la présentation de l'évolution de la réflexion et une discussion avec les participants.

#### 2. Contexte et décisions municipales

Mme Faucherre, adjointe au chef de service Logement et gérances et responsable de domaine introduit la séance en remerciant les participants, en présentant les objectifs de la séance, à savoir d'une part présenter l'évolution de la réflexion en lien avec le projet architectural, d'autre part entendre les réactions des participants à la séance sur la nouvelle orientation.

Mme Faucherre passe la parole à Mme Litzistorf, conseillère municipale.

Mme Litzistorf rappelle que l'Auberge est fermée depuis 2015, que depuis lors plusieurs projets ont été envisagés sur le site et pour l'Auberge, qu'une consultation populaire a été mise en place en 2017-18 afin de déterminer les points d'attachement des lausannois·e·s au site et à l'établissement en lui-même, qu'une proposition de création d'une place par la destruction de l'Auberge avait été proposée. Cette proposition a entraîné une pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL) ainsi que l'interpellation urgente de MM. Henchoz et Klunge. Le préavis 2020 / 32 s'est fait réponse à celles-ci, les points importants d'un point de vue architectural contenus dans le préavis étant que le corps principal de bâtiment soit mis en valeur, que le bâtiment devait être rénové, qu'il devait s'inscrire dans les nouvelles dynamiques de flux du site, que les infiltrations en sous-sol et les mises en conformité devaient être résolues, que le bâtiment devait répondre aux impératifs de développement durable et que l'économie du projet devait être maîtrisée.

Cette séance vise à exposer aux divers interlocuteurs la proposition de réponse architecturale suite à ce préavis.

#### 3. Déroulement de la réflexion

Mme Faucherre reprend la parole pour rappeler l'ensemble des bases en commençant par situer les différents points de repères du site de Sauvabelin ainsi que les dernières évolutions avec la naturen du lac et la construction de la place de jeux.

Mme Faucher rappelle les points forts et marquants de la consultation populaire de 2017-18, à savoir que le site est fréquemment associé à des souvenirs en famille (patins, canotage, fondue, ...), que les usages principaux sont de se promener, se restaurer, voir les animaux, visiter la tour de Sauvabelin, jouer sur la nouvelle place de jeux et qu'il a été spécifié « un lieu pour se ressourcer et respirer hors la ville ».

Et qu'en termes d'établissement public, il avait été stipulé par la population le souhait d'un « Un nouveau concept adapté au site ».

Mme Marrou, cheffe de projet architecte au service d'architecture prend la parole pour les questions constructives et propres au bâtiment.

Mme Marrou rappelle en image et schémas la croissance du bâtiment au fil du temps depuis la construction de 1891, beaucoup plus modeste qu'à l'heure actuelle en bois posée sur un vide sanitaire en pierre. Le bâtiment a phagocyté le volume initial au fur et à mesure des années jusqu'aux années 80' où le bâtiment trouve sa forme actuelle avec en plus la mise en place des terrasses extérieures.

Mme Marrou présente l'évolution du bâtiment dans le site par l'intermédiaire de photos historiques, depuis un bâtiment / pavillon noyé dans la nature connecté au lac avec le canotage en passant par la disposition de tables extérieures ombragées en bordure de lac vers les années 50' pour arriver à un bâtiment plus imposant ayant perdu sa connexion au lac par la mise en place des terrasses et jardinières bétonnées.

Mme Marrou résume les études qui ont été faites sur la structure hors-sol tout d'abord. En effet, la structure en bois hors-sol du bâtiment de 1891 est toujours présente dans le bâtiment actuel et les études ont déterminé qu'elle était en état pour être maintenue dans le futur. Pour le sous-sol en revanche, Mme Marrou rappelle qu'à l'origine le bâtiment n'était pas pourvu de sous-sol mais d'un simple vide sanitaire et que celui-ci a été agrandi au fil du temps et que malheureusement une partie importante des murs périphériques est en maçonnerie (moellons) et par conséquent pas étanches aux infiltrations depuis le terrain engendrant un état de dégradation avancée du sous-sol.

Mme Marrou explique que la ville a mandaté un architecte sur la base des intentions du préavis, soit de mettre en valeur le corps principal originel de bâtiment, rénover l'établissement, s'intégrer au nouvelles dynamiques de flux du site, mettre en conformité les équipements et installations, résoudre les infiltrations dans le sous-sol, répondre aux impératifs de développement durable et maîtriser l'économie du projet.

Le premier projet proposé, qui n'a en définitive pas été retenu, propose la mise en valeur du corps principal originel pourvu d'une extension en sa périphérie vitrée, le corps principal abritant en son rez la cuisine et les circulations verticales et l'extension vitrée les salles de restaurant et café, le tout sur un sous-sol rebâti et une vaste terrasse. Ce projet jugé surdimensionné a été abandonné.

Le second projet repart de l'idée du pavillon en bois dans la nature initialement construit mêlée à l'ambiance des abords du lac d'antan, avec la mise en place d'une vaste terrasse ombragée, le maintien de la structure originelle en bois comme volume hors-sol sur deux niveaux abritant en son rez une salle de café, une petite cuisine professionnelle, les circulations verticales et sanitaires, à l'étage des salles dont l'affectation sera à déterminer ultérieurement, soit à disposition de l'exploitant soit pour des associations. Le sous-sol est reconstruit afin d'être assaini et réduit au strict nécessaire pour le fonctionnement des techniques du bâtiment et de l'exploitation. La reconstruction du sous-sol permet un abaissement du sous-sol dans sa globalité et une mise à niveau par rapport aux abords facilitant les accès PMR.

Par ailleurs, la mise en place de la vaste terrasse permet de créer un nouveau lieu sur le site pouvant avoir une appropriation différente en fonction des heures de la journée et l'orientation (lire un journal en buvant un café, surveiller ses enfants à la place de jeux, thé dansant, etc...).

La dimension de l'établissement, sa situation en bordure de lac et dans la nature rappelant une ambiance d'établissement de type « guinguette ».

Mme Marrou présente le planning intentionnel avec un appel à idée dès janvier 2022, une publication de l'appel exploitant au printemps 2022, une dépose du permis de construire et du préavis communal à l'automne 2022, le choix de l'exploitant et l'ouverture du chantier à l'automne 2023 pour une ouverture en fin d'année 2024.

#### 4. A vous la parole !

##### 4.1 Points positifs

Les points positifs suivants ont été soulevés par les participants :

- Conservation de l'existant
- Ouverture à la nature, contact avec le lac (scouts 650 membres, 200 responsables)
- Possibilité éventuelle de location de locaux
- Proposer des activités liées à la nature et pédagogiques pour les enfants
- Possibilité d'avoir une activité musicale

##### 4.2 Points négatifs

Les points négatifs suivants ont été soulevés par les participants :

- Pas d'abri extérieur aux intempéries proposé, offrir un couvert aux usagers de Sauvabelin

##### 4.3 Questions

Les questions posées par les participants se regroupent selon les thèmes suivants :

- Origine des infiltrations ?
- Matérialité envisagée ?
- Planning de l'opération ?
- Liens avec les refuges ?
- Liens avec le grand couvert ?
- Liens avec la Pinte ? complémentarité entre les établissements ? 1 ou 2 exploitants ?
- Relation avec le quartier de la Clochatte qui n'a pas d'établissement public ?
- Déjà trop de visiteurs sur le site ?
- Accès en voiture : pas idéal ?
- Faire du bruit (musique de la guinguette) ? Est-ce que le Canton a déjà été consulté ?

Annexes :

-